

**DOSSIER PRIMO
ADHÉSION
2020**

2. QUE FAISONS-NOUS ?

Que faisons-nous ?

Fiche n°1	ACCOMPAGNEMENT & RESSOURCES
Fiche n°2	REPRESENTATION & DEFENSE DES ECOLES DE CIRQUE
Fiche n°3	LA FORMATION AU CŒUR DU PROJET FEDERAL
Fiche n°4	COMMUNIQUER AVEC LA FEDERATION
Fiche n°5	LES RENCONTRES DES ECOLES DE CIRQUE

ACCOMPAGNEMENT & RESSOURCES

Les écoles de cirque, comme les autres acteurs du monde de la culture et de l'économie sociale et solidaire, pour pérenniser leur activité, doivent en permanence développer des stratégies de structuration et de consolidation. Ce travail d'amélioration qualitative des services rendus par chaque école, d'exploration de nouvelles actions, de développement de partenariats est d'autant plus essentiel que le contexte économique et social n'est pas favorable au développement des loisirs et de la culture.

C'est pourquoi la FFEC fait de l'accompagnement de ses membres une mission essentielle. Accompagner, c'est conseiller, favoriser l'échange partout où c'est possible, permettre l'adaptation à un contexte qui évolue, ouvrir de nouvelles voies, mettre en commun et s'enrichir des expériences des autres.

La FFEC, un acteur ressource pour les écoles de cirque et leurs partenaires

La FFEC est le seul acteur reconnu au niveau national pour son expertise dans le domaine de l'enseignement des arts du cirque. Elle contribue aux réflexions de l'Etat sur les dispositifs et les cadres réglementaires les plus adaptés à l'action et aux réalités des écoles de cirque (cirque en milieu scolaire, BPJEPS, etc.).

La FFEC **conseille**, à la demande, les écoles de cirque. Elle saura mobiliser les compétences techniques, pédagogiques, juridiques, administratives de son réseau pour apporter les éléments de réponses les plus pertinents. Chacun peut être « demandeur » un jour, et « répondeur » le lendemain, en fonction de ses savoir-faire.

Elle **informe** ses adhérents des actualités de leur secteur d'activité. Ainsi, dans l'espace sécurisé du site internet, sont mises à disposition de nombreuses fiches techniques régulièrement mises à jour.

L'audit fédéral, un outil d'autodiagnostic

Elément essentiel de la démarche d'agrément, l'audit mené par la FFEC au sein des écoles en démarche qualité, est un moment primordial de dialogue, de questionnement d'un projet pédagogique et de pratiques d'enseignement des arts du cirque.

Ouvrir sa porte à des « experts » venus de l'extérieur, c'est se donner la possibilité d'identifier des points de blocages qu'un fonctionnement à flux tendus conduit à négliger. C'est se mettre à l'écoute d'expériences venues d'ailleurs.

L'agrément qualité : une forme d'accompagnement privilégié

Sur environ 500 à 600 lieux de pratiques et d'enseignement des arts du cirque vers un public amateur, environ 110 écoles de cirque sont titulaires aujourd'hui de l'agrément qualité FFEC.

Ce dispositif marque l'engagement des écoles dans une démarche de qualité portant sur 5 grands engagements : le respect de la sécurité des lieux de pratique et d'enseignement des arts du cirque, des intervenants qualifiés et diplômés, un projet pédagogique personnalisé et accessible au public, le respect de la législation sociale et le respect de la santé et de l'intégrité physique des pratiquants. Cet agrément a pour principaux objectifs de mettre en valeur les établissements s'engageant dans une démarche de progrès, d'aider les élèves et les familles à choisir leur école et surtout d'engager les établissements dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Pour assumer sa mission d'expertise auprès des écoles, la FFEC a mis en œuvre un processus complexe qui fait la part belle à l'accompagnement :

- un audit initial par des experts qualifiés,
- un accompagnement individualisé dans la démarche,
- un suivi documentaire régulier,
- des audits de contrôle aléatoires si nécessaire.



Les écoles de cirque sous statuts d'entreprise en nom propre et les écoles d'outremer sont éligibles à l'agrément sous conditions particulières (nous contacter.)

REPRESENTATION ET DEFENSE DES ECOLES DE CIRQUE

Unique fédération d'écoles de cirque, la FFEC est une force de proposition reconnue par tous les interlocuteurs de la filière. Cette reconnaissance est légitimée par une expertise, par une représentativité et aussi par la cohérence de ses actions depuis sa création en 1988.

N'étant pas une activité réglementée, comme peuvent l'être les activités sportives, ce sont les acteurs du cirque qui, à travers la FFEC, ont choisi de poser un cadre de référence (l'agrément), afin de tirer les pratiques vers le haut.

La fédération agit pour anticiper et orienter les évolutions législatives et réglementaires, défendant ainsi l'activité de ses adhérents. Une autre mission importante de la FFEC consiste à donner une visibilité nationale aux actions des écoles de cirque. Ces ambitions sont aujourd'hui largement reconnues et encouragées par le Ministère de la culture et de la communication, par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ainsi que par le Ministère de l'éducation nationale.

Au niveau national, la fédération est par conséquent un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et participe ainsi activement aux concertations menées sur des sujets aussi divers que : la création culturelle, la formation professionnelle, la pratique artistique amateur, la formation des enseignants... La fédération sait être source de propositions, parfois de contre-pouvoirs si le besoin s'en fait ressentir.

D'une manière générale, elle est associée aux autres partenaires du secteur (SCC, CNAC, Territoires de Cirque...) pour contribuer à la structuration de ce secteur.

La fédération agit également avec d'autres associations partenaires pour défendre des positions communes. Elle participe ainsi à des coordinations associatives, véritables lieux d'échange et de réflexion de l'ensemble des acteurs du cirque français, telles la COFAC et le CNEA.

Au niveau international, la fédération est active, en particulier au sein d'EYCO et de la FEDEC (voir *FICHE 8 – Qui sommes-nous ?*).

Vis-à-vis d'un public plus large, la fédération mène des opérations de sensibilisation et de communication sur ses actions et celles de ces adhérents (voir *FICHE 4 – Que faisons-nous ?*).

LA FORMATION AU CŒUR DU PROJET FEDERAL

Dès sa création en 1988, la FFEC a considéré l'enjeu de la formation des intervenants cirque comme une priorité. En développant une démarche de qualité, validée par un agrément fédéral, la FFEC accompagne et incite les structures pratiquant une activité d'enseignement ou de découverte des arts du cirque à mettre en place un projet pédagogique s'appuyant sur du personnel formé et compétent.

De ce fait, il est de la responsabilité de la FFEC d'offrir aux écoles les outils rendant possible cet engagement. Cinq centres de formation agréés par la FFEC sont aujourd'hui habilités à délivrer, après formation, le BIAC (brevet d'initiation aux arts du cirque), qui valide les compétences à animer des ateliers de découverte et d'initiation aux arts du cirque.

La FFEC impose de plus aux écoles agréées ayant plus de trois intervenants cirque de disposer dans leur effectif d'au moins un titulaire du BPJEPS option activités du cirque, brevet d'état délivré après formation ou par validation des acquis de l'expérience, ou du DE de professeur de cirque. Trois formations BPJEPS activités du cirque, de 650 heures minimum sont labellisées par la FFEC et proposées par trois centres de formation fédérés et habilités.

Au-delà de ces formations qualifiantes, la FFEC développera désormais un programme de formation sous forme de stages courts, dont l'ambition est de permettre aux responsables d'écoles, aux intervenants, aux bénévoles et demain au personnel administratif d'évoluer dans leurs pratiques, de rencontrer des collègues issus d'autres régions, d'autres écoles, de se confronter à de nouveaux horizons et à d'autres manières d'appréhender un métier.

Les stages pédagogiques s'adresseront aux initiateurs disposant du BIAC (ou en cours d'acquisition) ou du BPJEPS. La FFEC considère en effet que pour les intervenants non qualifiés, l'école employeuse doit prioritairement envisager la formation BIAC. Les stages courts seront donc élaborés comme des stages complémentaires, des moments de rencontre et de formation « tout au long de la vie ».

Ces options de formation sont en attente d'aboutissement de la réforme de la formation professionnelle.

COMMUNIQUER AVEC LA FEDERATION

Site Internet

www.ffec.asso.fr,

Il présente les activités fédérales et les actualités du secteur et propose des outils sur son site internet tout en délivrant des informations à destination du grand public.

Le site de la FFEC se veut la "vitrine" des écoles de cirque adhérentes, où chacune a la possibilité d'enrichir et de modifier sa fiche de présentation : préciser ses coordonnées et les activités de l'école, y intégrer un texte de présentation et des photos, afficher ses actions européennes et internationales dans la page dédiée.

Les écoles bénéficient par ce biais d'une visibilité, à travers la liste des écoles.

Un service de petites annonces permet également aux écoles de diffuser leurs offres d'emploi, stages et formations ou de proposer du matériel à la vente.

L'espace sécurisé réservé aux écoles de la FFEC comprend des outils et rubriques : administratifs, juridiques, sociales, pédagogiques, santé, sécurité, formation, communication, événementiel, dossier d'adhésion, vie associative (où sont édités l'ensemble des documents relatifs aux instances de la FFEC).

Elles peuvent également télécharger de nombreux documents pour s'informer et participer aux activités fédérales.

Newsletter

Les adhérents de la Fédération reçoivent environ tous les quinze jours, une newsletter regroupant les dernières actualités du secteur. Cette newsletter est un lien actif entre la fédération et ses adhérents. Les écoles sont ainsi informées des activités fédérales et de son réseau, bénéficient de conseils, profitent de partenariats mis en place avec la FFEC, sont prévenues des nouveaux documents mis en ligne sur le site internet.

Outils de communication au service des écoles

Régulièrement, la FFEC édite une carte de France des écoles de cirque représentant tous les acteurs fédérés au niveau national. Cette carte est envoyée à toutes les écoles ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

Une plaquette papier, transmise à toutes les écoles, présente la fédération, ses actions et ses acteurs. La Fédération produit également des cartes de licences qui symbolisent nos valeurs et marquent un lien d'appartenance à un réseau. Des cartes d'exercice sont par ailleurs délivrées aux détenteurs des diplômes du BIAC/BIM et/ou du BPJEPS et ou du DE professeur de cirque, exerçant au sein d'écoles agréées par la FFEC.

L'agrément : mise en visibilité de la démarche qualité

L'agrément qualité, outre qu'il favorise l'engagement des établissements dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, permet aussi de mettre en valeur les établissements s'engageant dans ce sens, vis-à-vis de leurs partenaires. Il peut également constituer un outil d'aide à la décision des élèves et des familles pour choisir leur école.

Chaque école agréée reçoit un panneau d'agrément à afficher dans son école. Un logo et une affiche informative valorisent cette démarche de qualité. Ils témoignent de l'appartenance de l'école à la Fédération et de sa conformité avec l'agrément fédéral qualité.



Réseau social Facebook

Facebook est utilisé pour informer des actualités des adhérents ; on y retrouve également les grands événements fédéraux.

LES RENCONTRES DES ECOLES DE CIRQUE

Les rencontres régionales

Chaque fédération régionale organise des rencontres, dans le but de favoriser l'échange entre les acteurs des écoles de cirque (élèves, encadrants, dirigeants). C'est un événement qui comporte un ou des spectacles d'élèves, des ateliers de pratique, des réunions d'instances et un ou des spectacles professionnels.

Ces moments d'échanges sont accessibles à tous les adhérents et peuvent être ouverts aux écoles non adhérentes.

Ces rencontres sont également l'occasion d'organiser la sélection des numéros qui seront présentées aux rencontres nationales.

Les rencontres nationales

La FFEC organise chaque année les Rencontres Nationales des écoles de cirque. Ouvertes à tous ses adhérents, elles ont pour but de développer les échanges entre les pratiquants, formateurs et dirigeants de régions différentes.

Ces rencontres se déroulent à l'occasion du festival du cirque actuel à Auch, organisé par l'association CIRCA.

LES OBJECTIFS

- présenter le travail artistique des élèves ;
- valoriser l'action pédagogique des écoles de cirque ;
- permettre une approche des pratiques professionnelles et une réflexion autour des arts du cirque, en favorisant l'ouverture d'esprit et la curiosité artistique ;
- croiser les acteurs du réseau circassien.

Elles s'inscrivent directement comme moyen d'action du projet éducatif FFEC « une école pour les arts du cirque ».

L'ORGANISATION

Les participants, élèves des écoles, encadrants, administrateurs et bénévoles sont mobilisés sur différents programmes, dont les activités et le calendrier varient d'une année à l'autre.

En 2019, la FFEC a mobilisé environ 320 personnes autour des actions suivantes :

- 4 plateaux nationaux, représentation de 37 numéros amateurs sélectionnés en régions ;
- des numéros d'artistes professionnels issus des écoles de cirque adhérentes, intégrés aux plateaux nationaux ;
- le « labo cirque », représentation de numéros d'élèves en formation professionnelle ;
- le séjour libre, participation aux activités du festival et de la FFEC ;
- les réunions fédérales ;
- les ateliers de pratique, parcours spectacles, etc.



Fédération Française des Ecoles de Cirque
13 rue Marceau 93100 MONTREUIL
Tél. : 01 41 58 22 30 – Fax : 01 41 58 22 34
www.ffec.asso.fr – accueil@ffec.asso.fr